

reproduit sur un jeton qui portait sur l'autre face les armoiries des de Neufville de Villeroy. Ce double emploi de coin n'est pas rare, surtout parmi nos jetons consulaires, où l'on trouve d'un côté les armoiries ou les devises du consulat et de l'autre les armes de divers dignitaires de la ville, mais c'est la première fois que nous rencontrons ce fait pour les jetons de la Chambre de commerce. Est-ce, envers cette illustre famille, une gracieuseté de la part de la Chambre qui aurait fait don, suivant l'ancien usage, d'une bourse de ses jetons en y faisant mettre, par galanterie, sur une face les armes de celui à qui on l'offrait? La chose n'aurait rien d'impossible et nous ne pouvons que l'indiquer vaguement, car le lecteur sait que depuis 1709 les renseignements nous manquent pour notre sujet. Nous sommes arrivé même à un moment bien autrement obscur, puisque nous sommes obligé de passer sur une trentaine d'années avant de retrouver la trace d'un nouveau jeton que nous avons reproduit sous le n° 5 avec la devise : *Muneribus pretiosa suis*. Nous avons eu cette pièce dans la collection des PP. Jésuites à Lyon, et quoiqu'elle ne porte point de millésime, la signature D. V. (Duvivier) nous indique qu'elle se rapproche du jeton suivant qui est du même graveur.



1749

MUNERIBUS PRETIOSA SUIS.